

Gestion des risques

Achat de logiciels Énoncé des travaux

Révision 1
20 juin 2022

SGDDI OTT_LSTL n° 6373821



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document must continue to apply.

TABLE DES MATIÈRES

Registre des modifications	4
1 Portée	5
1.1 But.....	5
1.2 Contexte.....	5
1.3 Utilisation prévue.....	5
1.4 Sigles et définitions	5
2 Documents pertinents	7
2.1 Références.....	7
2.2 Ordre de préséance.....	7
3 Exigences générales	8
3.1 Portée des travaux	8
3.2 Tâches	8
3.3 Conformité des documents à livrer.....	12
3.4 Réunions et examens de conception	13
4 Contraintes	16
4.1 Lieu de travail	16
4.2 Déplacement	16
4.3 Autres limites et contraintes.....	16
5 Soutien apporté par le Canada	18
5.1 Renseignements fournis par le gouvernement.....	18
5.2 Soutien supplémentaire fourni par le Canada	18
Annexe 1 – Sigles et acronymes	19
Annexe 2 – Spécifications des exigences logicielles (SEL)	20
Annexe 3 – Liste des données essentielles au contrat (LDEC)	21
Annexe 4 – Descriptions d'éléments de données (DED)	25
Description d'élément de données	25
GP-001 Calendrier du projet	26
GP-002 Demande de changement	31
GP-004 Ordre du jour de la réunion.....	33
GP-005 Compte rendu des discussions	34
LOG-101 Progiciel.....	35
LOG-102 Scripts de déploiement et de configuration de logiciels	36
LOG-103 Licence logicielle.....	37
JDT-201 Vue de l'architecture du MDN.....	38
JDT-202 – Schéma d'architecture infonuagique.....	39
JDT-203 Liste des ressources infonuagiques	40

JDT-204 Spécifications de l'interface de programmation d'applications (API)	42
ESA-301 Architecture de sécurité préliminaire	43
ESA-302 Architecture de sécurité détaillée.....	44
ESA-303 Concept des opérations de sécurité.....	46
ESA-304 Plan de mise en œuvre des contrôles de sécurité	48
ESA-305 Questionnaire de contrôle de sécurité pour les contrôles de sécurité prioritaires	49
ESA-306 Plan d'essai et d'évaluation de la sécurité	50
ESA-307 Rapport d'essai et d'évaluation de la sécurité	51
ESA-308 Matrice de traçabilité des risques de sécurité	52
ESA-309 Évaluation de la menace et des risques de sécurité	53
ESA-310 Surveillance de la sécurité – Exemples de journaux	55
AQ-501 Rapport de vérification des exigences	56
FOR-601 Manuels d'utilisation et aide-mémoire	58
FOR-602 Vidéos de formation	60
FOR-603 Séances de formation	62

REGISTRE DES MODIFICATIONS

Il convient de noter que le registre des modifications comprend d'importantes modifications qui ont été apportées à l'énoncé des travaux, mais que des modifications mineures telles que des corrections de formatage et de grammaire ont pu être omises.

Rév.	Section	Récapitulatif des modifications
1	Généralités	Première révision

1 PORTÉE

1.1 But

1.1.1 Le présent énoncé des travaux (EDT) a pour but de décrire les exigences et les efforts exigés de l'entrepreneur par le ministère de la Défense nationale (MDN) quant à l'approvisionnement d'articles et de services pour répondre aux exigences relatives à la fourniture et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des risques.

1.2 Contexte

1.2.1 Le MDN a élaboré de nombreuses politiques et directives sur la gestion de divers types de risques et de possibilités, tels que les risques et les possibilités liés aux projets et aux programmes, les risques pour la sécurité, les risques liés à la cybersécurité, les risques liés aux explosifs et aux munitions, les risques liés au matériel naval en service et les risques liés à la navigabilité.

1.2.2 Actuellement, les organisations du Directeur général – Gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM) et du Directeur général – Gestion du programme d'équipement aérospatial (DGGPEA) ne disposent pas d'un outil intégré et robuste pour gérer et suivre les différents types d'éléments de danger, de risque et de possibilité conformément aux politiques et directives applicables.

1.2.3 Avec l'utilisation croissante des contrats en service pour soutenir la gestion de projets et de programmes tels que les classes et les flottes, il est nécessaire de disposer d'un outil central commun pour consolider la gestion des dangers, des risques et des possibilités, et y collaborer.

1.2.4 En s'appuyant sur une stratégie axée sur l'adoption de la technologie infonuagique, le contrat vise à acquérir et à déployer un logiciel de gestion des risques destiné à répondre aux exigences détaillées dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2.

1.3 Utilisation prévue

1.3.1 L'objectif principal du logiciel de gestion des risques est de permettre au MDN de relever, d'évaluer, de suivre et de gérer les risques et les possibilités liés à l'acquisition et le soutien du matériel, ainsi que d'établir les priorités connexes.

1.3.2 On souhaite que les principaux acteurs impliqués à tous les niveaux dans les activités d'acquisition et de soutien du matériel utilisent l'outil. Ceux-ci comprennent le sous-ministre adjoint (Matériels), les membres de la Marine royale canadienne (MRC), les membres de l'Aviation royale canadienne (ARC) et les entrepreneurs de soutien en service (ESE). Des renseignements supplémentaires sur les différents types d'utilisateurs ont été fournis dans les spécifications des exigences logicielles de l'annexe 2.

1.3.3 Il est prévu que cet outil soit déployé dans un environnement infonuagique Microsoft Azure dans le cadre du Programme interarmées d'informatique en nuage de la Défense (PIIND).

1.4 Sigles et définitions

1.4.1 Les sigles utilisés dans le présent EDT figurent à l'annexe 1.

1.4.2 Les définitions ci-dessous s'appliquent à l'EDT.

- 1.4.2.1 Le système infonuagique à topologie en étoile (ou hub en nuage) est un réseau virtuel qui joue le rôle d'emplacement central pour la gestion de la connectivité externe et des services d'hébergement utilisés par plusieurs charges de travail¹ ou rayons. Au sein du MDN, et dans le contexte de ce contrat, le hub en nuage (également appelé « locataire ») est géré de façon centralisée par l'équipe du PIIND.
- 1.4.2.2 Les rayons du hub en nuage correspondent aux réseaux virtuels qui hébergent des charges de travail et se connectent au centre à l'aide du *peering* (appairage) de réseaux virtuels. Au sein du MDN, le rayon du hub en nuage est géré par l'organisation cliente. Dans le contexte de ce contrat, l'entrepreneur devra gérer le rayon du hub en nuage et il sera responsable de la sélection, du déploiement et de la configuration des ressources infonuagiques.

¹ [Réseau SDN \(Software Defined Networking\) : Hub-and-spoke, Microsoft Docs \(2021-07-09\)](#)

2 DOCUMENTS PERTINENTS

2.1 Références

2.1.1 Spécifications, normes et publications du gouvernement du Canada :

	Référence	Publication	Accessibilité de la spécification, de la norme ou de la publication
[A]	Cadre d'architecture du MDN et des FC – Volume 2 : Vues principales et secondaires du MDN/des FC	Version 1.8.1 25 janvier 2013	Lien intranet
[B]	NGI 6002-1-1, Conventions d'appellation de système opérationnel de réseau	2 novembre 2021	Lien intranet
[C]	Conseils en matière de sécurité des technologies de l'information 33 (ITSG-33) – Gestion du risque lié à la sécurité des technologies de l'information (TI) : Une méthode axée sur le cycle de vie	1 ^{er} novembre 2012	Lien Internet
[D]	Conseils en matière de sécurité des TI 22 (ITSG-22) – Exigences de base en matière de sécurité pour les zones de sécurité de réseau au sein du gouvernement du Canada	1 ^{er} juin 2007	Lien Internet
[E]	Conseils en matière de sécurité des TI 38 (ITSG-38) – Établissement des zones de sécurité dans un réseau – Considérations de conception relatives au positionnement des services dans les zones	1 ^{er} mai 2009	Lien Internet

2.1.2 Autres spécifications, normes et publications :

	Référence	Publication	Accessibilité de la spécification, de la norme ou de la publication
	Aucune		

2.2 Ordre de préséance

2.2.1 Dans le cas d'une contradiction entre le contenu de l'EDT et celui des documents de référence, les renseignements de l'EDT ont priorité.

3 EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Portée des travaux

3.1.1 L'entrepreneur doit fournir, déployer, configurer et soutenir un logiciel de gestion des risques qui répond à toutes les exigences précisées dans le présent EDT et dans les spécifications des exigences logicielles figurant à l'annexe 2.

3.2 Tâches

3.2.1 Prestation de services de soutien à la gestion de projet

3.2.1.1 L'entrepreneur doit préparer et présenter un calendrier de projet conformément au document GR-GP-001 de la LDEC afin d'énoncer les activités et les étapes nécessaires à la réalisation des travaux qui y sont décrites.

3.2.1.2 L'entrepreneur doit préparer et présenter une demande de changement conformément au document GR-GP-002 de la LDEC à la demande du Canada, ou si un changement proposé touche l'une des bases de référence suivantes :

3.2.1.2.1 Calendrier : le changement affecte le chemin critique de telle sorte que l'étape de mise en service est retardée par rapport au dernier calendrier du projet;

3.2.1.2.2 Portée : le changement affecte la capacité de l'entrepreneur à satisfaire à l'une des exigences obligatoires de l'EDT ou des spécifications des exigences logicielles, ou à l'une des exigences souhaitables dont on a préalablement convenu qu'elles faisaient partie de la portée, ou pour approuver des travaux émergents tel que décrit dans la section 3.2.10;

3.2.1.2.3 Coût : le changement nécessitera un financement supplémentaire au-delà du montant autorisé.

3.2.1.3 L'entrepreneur doit communiquer au Canada les risques et les possibilités que le projet présente, surtout en ce qui a trait à la capacité de celui-ci de respecter le calendrier, la portée et les coûts de base.

3.2.1.4 L'entrepreneur doit coordonner et diriger les réunions et revues de conception énumérées à la section 3.4, ainsi que les réunions supplémentaires jugées nécessaires pour l'exécution des travaux.

3.2.1.5 L'entrepreneur doit préparer et présenter un ordre du jour des réunions conformément au document GR-GP-004 de la LDEC afin d'identifier les sujets de discussion et de préparer les intervenants de manière à optimiser l'efficacité de la réunion.

3.2.1.6 L'entrepreneur doit inclure tout document pertinent, y compris la présentation, lorsqu'il soumet le document GR-GP-004 de la LDEC.

3.2.1.7 L'entrepreneur doit préparer et présenter un compte rendu des discussions conformément au document GR-GP-005 de la LDEC afin de saisir le compte rendu de la réunion et d'identifier les mesures à prendre qui en découlent.

- 3.2.1.8 L'entrepreneur doit fournir l'ordre du jour des réunions et le compte rendu des discussions pour les réunions et les examens de conception énumérés à la section 3.4, ainsi qu'à la demande du Canada.
- 3.2.2 Fourniture du logiciel de gestion des risques et des licences
 - 3.2.2.1 L'entrepreneur doit fournir un progiciel conforme au document GS-LOG-101 de la LDEC qui répond aux spécifications des exigences logicielles de l'annexe 2.
 - 3.2.2.2 L'entrepreneur doit préparer et présenter les scripts de déploiement et de configuration du logiciel conformément au document GR-LOG-102 de la LDEC afin de déployer le logiciel de gestion des risques sur l'environnement Microsoft Azure du PIIND du MDN, ainsi que de configurer les bases de données nécessaires.
 - 3.2.2.3 L'entrepreneur doit fournir toutes les licences logicielles perpétuelles conformément au document GR-LOG-103 de la LDEC pour permettre l'utilisation telle que décrite dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2.
 - 3.2.2.4 L'entrepreneur doit fournir toutes les licences logicielles récurrentes conformément au document GR-LOG-103 de la LDEC pour permettre l'utilisation telle que décrite dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2.
- 3.2.3 Fourniture du jeu de données techniques (JDT) du logiciel de gestion des risques
 - 3.2.3.1 L'entrepreneur doit préparer et présenter des vues de l'architecture du MDN conformément au document GR-JDT-201.1 jusqu'au document GR-JDT-201.18 de la LDEC.
 - 3.2.3.2 L'entrepreneur doit préparer et présenter un schéma d'architecture infonuagique proposée conformément au document GR-JDT-202 pour proposer l'architecture infonuagique nécessaire à la prise en charge de l'application et de la base de données, y compris la dénomination de chaque ressource virtuelle.
 - 3.2.3.3 L'entrepreneur doit préparer et présenter la liste des ressources infonuagiques conformément au document GR-JDT-203 pour décrire en détail la spécification de chaque ressource virtuelle nécessaire, leur dénomination et leur coût estimé par année.
 - 3.2.3.4 L'entrepreneur doit préparer et présenter les spécifications de l'interface de programmation d'application (API) conformément au document GR-JDT-204 afin de décrire en détail le protocole utilisé pour activer les fonctions API figurant à l'annexe 2.
- 3.2.4 Fourniture d'un soutien technique pour mener à bien l'évaluation de sécurité et l'autorisation
 - 3.2.4.1 L'entrepreneur doit fournir un soutien au MDN afin de mener à bien le processus d'évaluation de la sécurité et d'autorisation (ESA), y compris la réalisation des étapes d'autorisation d'exploitation provisoire (AEP) et d'autorisation d'exploitation (AE). Il peut s'agir de petits rapports ponctuels nécessaires à la collecte des renseignements requis pour soutenir le processus, de la participation à des réunions avec l'équipe de sécurité des TI du MDN, ainsi que de la collecte de preuves objectives de la qualité du logiciel.

- 3.2.4.2 L'entrepreneur doit fournir un soutien au MDN afin de démontrer comment la solution de gestion des risques met en œuvre les contrôles de sécurité recommandés de la référence [C] pour atteindre le profil de risque cible indiqué dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2. Une liste personnalisée des contrôles de sécurité minimaux est incluse dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2.
- 3.2.4.3 L'entrepreneur doit préparer et présenter les livrables suivants à l'appui de la présentation de l'AEP :
 - 3.2.4.3.1 Architecture de sécurité préliminaire conformément au document GR-ESA-301 de la LDEC;
 - 3.2.4.3.2 Concept d'opérations de sécurité conformément au document GR-ESA-303 de la LDEC;
 - 3.2.4.3.3 Plan de mise en œuvre des contrôles de sécurité conformément au document GR-ESA-304 de la LDEC pour les contrôles de sécurité identifiés²;
 - 3.2.4.3.4 Questionnaire de contrôle de sécurité pour les contrôles de sécurité prioritaires conformément au document GR-ESA-305 de la LDEC;
 - 3.2.4.3.5 Les vues de l'architecture du MDN suivantes conformément au document GR-ESA-201 de la LDEC : VO-1, VO-5b, VS-1, VS-2.
- 3.2.4.4 L'entrepreneur doit préparer et présenter les livrables suivants à l'appui de la présentation de l'AE :
 - 3.2.4.4.1 Architecture de sécurité détaillée conformément au document GR-ESA-302 de la LDEC;
 - 3.2.4.4.2 Concept d'opérations de sécurité conformément au document GR-ESA-303 de la LDEC;
 - 3.2.4.4.3 Plan d'essai et d'évaluation de la sécurité conformément au document GR-ESA-306 de la LDEC pour les contrôles de sécurité identifiés;
 - 3.2.4.4.4 Rapport d'essai et d'évaluation de la sécurité conformément au document GR-ESA-307 de la LDEC et preuve objective de qualité connexe, conformément au document GR-ESA-305 de la LDEC, pour les contrôles de sécurité identifiés;
 - 3.2.4.4.5 Matrice de traçabilité des risques de sécurité conformément au document GR-ESA-308 de la LDEC pour les contrôles de sécurité identifiés;
 - 3.2.4.4.6 Évaluation de la menace et des risques de sécurité conformément au document GR-ESA-309 de la LDEC pour les contrôles de sécurité identifiés;

²La liste minimale des contrôles de sécurité identifiés figure dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2. Le Canada peut ajouter des contrôles de sécurité à la liste des contrôles de sécurité identifiés.

- 3.2.4.4.7 Les vues de l'architecture du MDN suivantes conformément au document GR-ESA-201 de la LDEC : VO-1, OV-2, VO-3, VO-4a, VO-4b, VO-5a, VO-5b, VO-7, VS-1, VS-2, VS-3, VS-4, VS-5, VS-6, VS-7, VS-8, VS-9.
- 3.2.4.5 L'entrepreneur doit assurer la liaison et collaborer avec le Canada afin d'obtenir les renseignements requis au-delà de l'application logicielle de gestion des risques même, à l'appui des documents d'AEP et d'AE. Le Canada sera responsable de développer le rapport d'évaluation de la catégorisation de sécurité (RÉCS) et de l'élaboration des plans de gestion nécessaires liés au bureau de service.
- 3.2.4.6 L'entrepreneur doit fournir des rapports d'audit de tiers afin de démontrer la conformité aux normes de sécurité pour les composants du logiciel en tant que service (le cas échéant), comme indiqué dans la section 3.7.3 des spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2.
- 3.2.4.7 L'entrepreneur doit fournir les exemples de journaux d'application conformément au document GR-ESA-310 de la LDEC.
- 3.2.5 Fourniture d'un soutien technique pour déployer et configurer le logiciel de gestion des risques
 - 3.2.5.1 L'entrepreneur doit fournir un soutien technique au MDN afin de déployer avec succès le logiciel de gestion des risques, y compris les bases de données nécessaires, sur l'environnement Microsoft Azure du PIIND du MDN.
 - 3.2.5.2 L'entrepreneur doit fournir un soutien technique au MDN afin d'intégrer le logiciel de gestion des risques avec le système infonuagique en étoile Microsoft Active Directory pour gérer le contrôle d'accès en fonction des rôles.
 - 3.2.5.3 L'entrepreneur doit configurer le logiciel de gestion des risques afin de répondre aux exigences décrites dans les spécifications des exigences logicielles de l'annexe 2.
- 3.2.6 Fourniture d'un soutien technique pour mettre à l'essai et vérifier le logiciel de gestion des risques
 - 3.2.6.1 L'entrepreneur doit fournir un soutien technique au MDN afin de mettre à l'essai le logiciel de gestion des risques et de vérifier qu'il répond aux spécifications des exigences du système de l'annexe 2.
 - 3.2.6.2 L'entrepreneur doit fournir un rapport de vérification des exigences conformément au document GR-AQ-501 afin d'assurer une pleine conformité de toutes les exigences.
 - 3.2.6.3 L'entrepreneur doit collaborer avec le Canada afin de mettre en place des essais de pénétration, qui seront effectués une fois l'environnement de préproduction créé. Les tests de pénétration seront effectués par le Canada et nécessiteront un gel de l'environnement lors de leur réalisation.
 - 3.2.6.4 L'entrepreneur doit aider le Canada à traiter les lacunes qui découleront des tests de pénétration. Il convient de noter que cela peut conduire à une évaluation des risques de certaines lacunes, et donc pas nécessairement à une modification de l'environnement même.
- 3.2.7 Fourniture d'un soutien technique pour importer des données dans le logiciel de gestion des risques

- 3.2.7.1 L'entrepreneur doit importer les données du système d'information sur la gestion des risques pour la navigabilité actuel (SIGRN) dans le logiciel de gestion des risques. Cela comprend le développement des scripts nécessaires pour importer les données de la base de données SQL du SIGRN actuelle dans le logiciel de gestion des risques. Actuellement, il y a moins de 3 000 éléments à risque dans la base de données SIGRN.
- 3.2.8 Fourniture d'un soutien pour préparer et donner des formations
 - 3.2.8.1 L'entrepreneur doit préparer et fournir des manuels d'utilisation et des aide-mémoire conformément au document GR-FOR-601 de la LDEC.
 - 3.2.8.2 L'entrepreneur doit préparer et fournir des vidéos de formation conformément au document GR-FOR-602 de la LDEC.
 - 3.2.8.3 L'entrepreneur doit préparer et fournir des séances de formation conformément au document GR-FOR-603 de la LDEC.
- 3.2.9 Prestation de services d'entretien et de soutien
 - 3.2.9.1 L'entrepreneur doit fournir des services de maintenance et de soutien pour les logiciels sous licence, comme le précise le contrat.
- 3.2.10 Fourniture d'un soutien pour exécuter des travaux émergents
 - 3.2.10.1 « Au fur et à mesure des demandes » par le biais du processus d'autorisation de tâches défini dans le contrat, l'entrepreneur doit effectuer des travaux émergents.
 - 3.2.10.2 Les travaux émergents constituent tout travail qui doit être effectué par l'entrepreneur pour soutenir l'objectif du contrat, mais qui n'est pas défini dans l'EDT ou les spécifications des exigences logicielles. Cela peut également constituer des travaux supplémentaires demandés par le Canada au-delà de ce qui a déjà été défini dans l'EDT ou les spécifications des exigences logicielles.
 - 3.2.10.3 Les travaux émergents doivent être accompagnés d'une demande de modification approuvée, telle que définie à la section 3.2.1. Les travaux émergents peuvent inclure :
 - 3.2.10.3.1 Assistance pour développer et fournir des manuels d'utilisation supplémentaires, des aide-mémoires, des vidéos de formation et des sessions de formation au-delà de ceux identifiés dans la CDRL RM-TRG-601, RM-TRG-602 et RM-TRNG-603; et
 - 3.2.10.3.2 Soutien pour développer et mettre en œuvre de nouvelles capacités au-delà de celles identifiées dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2.
 - 3.2.10.4 L'entrepreneur doit fournir un soutien pour développer et mettre en œuvre de nouvelles capacités au-delà de celles identifiées dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2. Cette portée élargie doit être approuvée par l'entremise de demandes de changement et de modifications aux autorisations de tâches si un financement supplémentaire est nécessaire.

3.3 Conformité des documents à livrer

3.3.1 Tous les livrables doivent être envoyés à l'autorité technique par courriel, à moins que le Canada n'en convienne autrement.

3.3.2 Sauf indication contraire, tous les livrables doivent respecter le format suivant :

3.3.2.1 Tous les documents à livrer doivent être fournis dans le format de document portable (PDF) normal non verrouillé et dans leur version électronique d'origine. En cas de divergence, la version PDF fournie sera considérée comme la source fiable;

3.3.2.2 Tous les documents PDF qui sont une version numérisée d'un exemplaire physique doivent permettre la recherche dans le texte au moyen de la reconnaissance optique de caractères (ROC);

3.3.2.3 Les documents « Office » d'origine (p. ex., feuilles de calcul, graphiques, présentations, documents de traitement de texte) doivent être compatibles avec la suite d'applications Microsoft Office.

3.3.2.4 Tous les documents à livrer doivent comporter des marques de propriété intellectuelle, comme indiqué dans le contrat;

3.3.2.5 Tous les documents à livrer doivent comporter un titre, un numéro de révision du document, une date de révision du document et le nom complet de la personne qui a approuvé sa publication;

3.3.2.6 Tous les documents textuels de vingt (20) pages ou plus doivent inclure une table des matières;

3.3.2.7 Tous les documents à livrer doivent être en anglais seulement, sauf les manuels d'utilisation et le matériel de formation, qui doivent être fournis en anglais et en français.

3.4 Réunions et examens de conception

3.4.1 Réunion sur l'examen du programme (REP)

3.4.1.1 L'entrepreneur doit organiser régulièrement des réunions sur l'examen du programme (REP), dont la fréquence sera déterminée par l'entrepreneur et le Canada.

3.4.1.2 L'objectif d'une réunion sur l'examen du programme est de discuter de l'état actuel du projet et d'aborder les principaux problèmes et risques.

3.4.1.3 La REP doit, à tout le moins, aborder les éléments suivants :

3.4.1.3.1 État actuel et progression des travaux (conception, mise en œuvre, essais, formation);

3.4.1.3.2 Principales questions et préoccupations liées au projet et nécessitant une résolution ou une décision;

3.4.1.3.3 Principaux risques liés au projet (portée, calendrier et budget);

3.4.2 Examen de la conception préliminaire (ECP)

3.4.2.1 L'entrepreneur doit organiser un examen de la conception préliminaire (ECP).

- 3.4.2.2 L'objectif de l'ECP est de démontrer que la conception préliminaire répond à toutes les exigences du système, que le risque afférent est acceptable, qu'elle cadre avec les contraintes de calendrier et qu'elle établit le fondement nécessaire à l'exécution de la conception détaillée. Il montrera que les options de conception adéquates ont été sélectionnées, que les interfaces ont été définies et que les méthodes de vérification ont été décrites.
- 3.4.2.3 L'ECP vise à fournir un haut niveau d'assurance que :
 - 3.4.2.3.1 Toutes les exigences du système ont été validées et attribuées, et qu'elles sont complètes;
 - 3.4.2.3.2 La conception préliminaire proposée devrait répondre aux exigences fonctionnelles et de rendement;
 - 3.4.2.3.3 La conception préliminaire proposée est suffisamment mature pour passer à la conception de bas niveau;
 - 3.4.2.3.4 La conception préliminaire proposée est vérifiable, et que les risques ont été répertoriés, caractérisés et atténués, s'il y a lieu;
 - 3.4.2.3.5 La conception préliminaire proposée peut être développée et mise en œuvre dans le respect des contraintes de calendrier, avec un niveau de risque acceptable.
- 3.4.2.4 Il faut obtenir l'approbation de l'entrepreneur et du Canada afin d'évaluer si les objectifs de l'ECP énumérés ci-dessus ont été atteints.
- 3.4.3 Revue critique de définition (RCD)
 - 3.4.3.1 L'entrepreneur doit organiser une revue critique de définition (RCD).
 - 3.4.3.2 L'objectif de la RCD est de démontrer que la conception est suffisamment mature pour permettre de procéder à la mise en œuvre, à l'intégration et aux essais à grande échelle. La RCD détermine que l'effort technique est en bonne voie pour achever le développement du système en répondant aux exigences de rendement dans le respect des contraintes de calendrier identifiées.
 - 3.4.3.3 La RCD vise à fournir un haut niveau d'assurance que :
 - 3.4.3.3.1 La base de référence du système contient des spécifications détaillées qui permettent de répondre aux exigences fonctionnelles et de rendement;
 - 3.4.3.3.2 La conception détaillée a été examinée de façon satisfaisante par les services d'ingénierie et les responsables de la mise en œuvre des systèmes (le Canada et l'entrepreneur), ainsi que par les autorités en matière de sécurité;
 - 3.4.3.3.3 La conception détaillée comporte suffisamment de détails pour passer à l'étape de la mise en œuvre et des essais;
 - 3.4.3.3.4 Les activités planifiées d'assurance de la qualité (essais) permettront d'établir une vérification adéquate;

- 3.4.3.3.5 La conception détaillée répond aux spécifications établies lors de l'ECP;
 - 3.4.3.3.6 La conception détaillée peut être mise en œuvre dans le respect des contraintes de calendrier, avec un niveau de risque acceptable.
- 3.4.3.4 Il faut obtenir l'approbation de l'entrepreneur et du Canada afin d'évaluer si les objectifs de la RCD énumérés ci-dessus ont été atteints.

4 CONTRAINTES

4.1 Lieu de travail

4.1.1 Les services seront exécutés dans les bureaux de l'entrepreneur, à moins d'indication contraire de la part de l'autorité technique.

4.2 Déplacement

4.2.1 L'autorisation de tout déplacement sera accordée au moyen du formulaire MDN 626 (Autorisation de tâches).

4.2.2 Lorsque le déplacement est approuvé, le personnel de l'entrepreneur autorisés à voyager sera remboursé conformément à la directive du Conseil national mixte³ pour les frais de « déplacement et de subsistance » préautorisés engagés pour les voyages en dehors d'un rayon de soixante-quinze (75) kilomètres de ses installations et de celles identifiées par le Canada.

4.3 Autres limites et contraintes

4.3.1 Les membres du personnel de l'entrepreneur qui fournissent des services ne doivent pas relever directement de fonctionnaires fédéraux et ne doivent en aucun cas être des employés ou des fonctionnaires du gouvernement du Canada.

4.3.2 L'entrepreneur doit s'assurer que son personnel n'utilise pas les désignations, logos ou insignes du gouvernement du Canada ou du MDN sur les cartes professionnelles, dans les bureaux ou les postes de travail ou dans la correspondance écrite/électronique d'une façon qui laisserait entendre que les employés du fournisseur sont des employés du gouvernement du Canada.

4.3.3 Pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur et son personnel ne doivent diriger aucune organisation ministérielle ni personnel de tout tiers avec qui le Canada prévoit conclure un contrat pour exécuter une tâche quelconque.

4.3.4 À aucun moment au cours de la prestation des services requis le personnel de l'entrepreneur ne doit avoir accès à des renseignements exclusifs, notamment à des renseignements financiers (comme les prix et tarifs unitaires) ou à des renseignements techniques concernant tout tiers avec qui le Canada a conclu ou entend conclure un marché, sauf les renseignements du domaine public (par exemple la valeur totale des marchés octroyés). Le personnel de l'entrepreneur pourra obtenir les renseignements techniques exclusifs dont il a besoin pour la prestation des services.

4.3.5 L'ensemble des dessins, des codes de logiciel, des rapports, des données, des documents ou des éléments matériels fournis à l'entrepreneur par le gouvernement du Canada ou produits par le personnel de l'entrepreneur dans le cadre du contrat demeure la propriété du gouvernement du Canada.

4.3.6 Tous les dessins, codes logiciels, rapports, données, documents ou matériaux fournis à l'entrepreneur par le Canada ou produits par le personnel de l'entrepreneur dans le cadre du contrat doivent être utilisés uniquement dans le but de combler le besoin faisant l'objet du contrat.

³ <https://www.njc-cnm.gc.ca/fr>

4.3.7 L'entrepreneur doit protéger l'information et le matériel susmentionnés contre toute utilisation non autorisée et il ne doit pas les communiquer à des tiers, personnes ou organismes qui ne font pas partie du MDN, sans le consentement exprès écrit de l'autorité technique.

4.3.8 Ces renseignements et ce matériel doivent être retournés au responsable technique une fois les services rendus ou à la demande de celui-ci.

5 SOUTIEN APPORTÉ PAR LE CANADA

5.1 Renseignements fournis par le gouvernement

5.1.1 Le Canada donnera accès aux spécifications, normes et publications énumérées à la section 2.1.1.

5.2 Soutien supplémentaire fourni par le Canada

5.2.1 Le Canada prendra les dispositions nécessaires pour que les experts en la matière rencontrent l'entrepreneur, à la demande de ce dernier et si jugé nécessaire par le Canada, afin de faciliter l'exécution en temps opportun des tâches décrites dans le présent EDT et de répondre à toutes les questions de l'entrepreneur.

5.2.2 Le Canada examinera chaque livrable et fournira des commentaires, le cas échéant, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception officielle des documents de l'entrepreneur. Le Canada avisera l'entrepreneur si ce délai d'examen doit être prolongé.

ANNEXE 1 – SIGLES ET ACRONYMES

SMA(GI)	Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
API	Interface de programmation d'applications (Application Programming Interface)
AE	Autorisation d'exploitation
LDEC	Liste des données essentielles au contrat
CONOPS	Concept d'opération
DGGPEA	Directeur général – Gestion du programme d'équipement aérospatial
DGMEPM	Directeur général – Gestion du programme d'équipement maritime
DED	Description d'élément de données
Dir Sécur GI	Directeur – Sécurité (Gestion de l'information)
MDN	Ministère de la Défense nationale
SIGRD	Système d'information de gestion des ressources de la Défense
RED	Réseau étendu de la Défense
AEP	Autorisation d'exploitation provisoire
CEI	Commission électrotechnique internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
PIIND	Programme interarmées d'informatique en nuage de la Défense
ARC	Aviation royale canadienne
MRC	Marine royale du Canada
ESA	Évaluation de sécurité et autorisation
RECS	Rapport d'évaluation de la catégorisation de sécurité
EDT	Énoncé des travaux
SEL	Spécifications des exigences logicielles
ITSG	Guide de sécurité des technologies de l'information

ANNEXE 2 – SPÉCIFICATIONS DES EXIGENCES LOGICIELLES (SEL)

(Document séparé)

ANNEXE 3 – LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT (LDEC)

N° de la LDEC	N° de DED	Titre	Moment des soumissions	Remarques
GR-GP-001	GP-001	Calendrier de projet	Première soumission pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'attribution du contrat.	Soumissions ultérieures si une mise à jour est nécessaire
GR-GP-002	GP-002	Demande de changement	Selon les besoins	
GR-GP-004	GP-004	Ordre du jour des réunions	Au plus tard 1 jour ouvrable avant la réunion.	
GR-GP-005	GP-005	Compte rendu des discussions	Au plus tard trois (3) jours ouvrables après la réunion.	
GR-LOG-101	LOG-101	Progiciel	Au plus tard une (1) semaine avant de configurer l'environnement de mise à l'essai.	Soumissions supplémentaires au besoin.
GR-LOG-102	LOG-102	Scripts de déploiement et de configuration de logiciels	Au plus tard une (1) semaine avant de configurer l'environnement de mise à l'essai.	Soumissions supplémentaires au besoin.
GR-LOG-103	LOG-103	Licences logicielles	Tel que défini dans le calendrier du projet (à livrer simultanément, avec les licences logicielles)	
RM-JDT-201.1	JDT-201	VO-1 – Graphique du concept opérationnel général	Au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AEP
GR-JDT-201.2	JDT-201	VO-2 – Description de la connectivité des nœuds opérationnels	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.3	JDT-201	VO-3 – Matrice d'échange d'information opérationnelle	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.4	JDT-201	VO-4a – Tableau des relations au sein de l'organisation	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.5	JDT-201	VO-4b – Modèle Organisation/Rôles-compétences	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE

GR-JDT-201.6	JDT-201	VO-5a – Modèle fonctionnel	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.7	JDT-201	VO-5b – Modèle de processus opérationnel	Au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AEP
GR-JDT-201.8	JDT-201	VO-7 – Modèle logique des données	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.9	JDT-VS1	VS-1 – Description des interfaces entre systèmes	Au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AEP
GR-JDT-201.10	JDT-201	VS-2 – Description des communications au sein des systèmes	Au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AEP
GR-JDT-201.11	JDT-201	VS-3 – Matrice Systèmes-Systèmes	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.12	JDT-201	VS-4 – Fonctionnalité des systèmes – Description	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.13	JDT-201	VS-5 – Matrice de traçabilité Activités opérationnelles/Fonctions des systèmes	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.14	JDT-201	VS-6 – Matrice d'échange des données des systèmes	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.15	JDT-201	VS-7 – Matrice des paramètres des systèmes	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.16	JDT-201	VS-8 – Évolution des systèmes – Description	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE

GR-JDT-201.17	JDT-201	VS-9 – Technologie des systèmes – Prévision	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-201.18	JDT-201	VS-11 – Schéma physique	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Soumissions supplémentaires en cas de mise à jour Nécessaire pour l'AE
GR-JDT-202	JDT-202	Schéma d'architecture infonuagique	Au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP et la RCD	Mises à jour supplémentaires au besoin avant la configuration de chaque environnement (développement, préproduction, production) et au moment de la mise en service pour refléter les changements.
GR-JDT-203	JDT-203	Liste des ressources infonuagiques	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Mises à jour supplémentaires au besoin avant la configuration de chaque environnement (développement, préproduction, production) et au moment de la mise en service pour refléter les changements.
GR-JDT-204	JDT-204	Spécifications de l'API	Au plus tard deux (2) semaines avant le test de pénétration.	
GR-ESA-301	ESA-301	Architecture de sécurité préliminaire	Au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP.	Nécessaire pour l'AEP
GR-ESA-302	ESA-302	Architecture de sécurité détaillée	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD.	Nécessaire pour l'AE
GR-ESA-303	ESA-303	Concept des opérations de sécurité	Version provisoire au plus tard trois (3) semaines avant l'ECP Version finale au plus tard trois (3) semaines avant la RCD, mise à jour avant la soumission de l'AEP et de l'AE au besoin	Nécessaire pour l'AEP et l'AE

GR-ESA-304	ESA-304	Plan de mise en œuvre des contrôles de sécurité	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD, mise à jour avant la soumission de l'AEP au besoin	Nécessaire pour l'AEP
GR-ESA-305	ESA-305	Questionnaire de contrôle de sécurité pour les contrôles de sécurité prioritaires	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD, mise à jour avant la soumission de l'AEP au besoin	Nécessaire pour l'AEP
GR-ESA-306	ESA-306	Plan d'essai et d'évaluation de la sécurité	Au plus tard trois (3) semaines avant la RCD, mise à jour avant la soumission de l'AE au besoin	Nécessaire pour l'AE
GR-ESA-307	ESA-307	Rapport d'essai et d'évaluation de la sécurité	Au plus tard trois (3) semaines avant la soumission de l'AE	Nécessaire pour l'AE
GR-ESA-308	ESA-308	Matrice de traçabilité des risques de sécurité	Au plus tard trois (3) semaines avant la soumission de l'AE	Nécessaire pour l'AE
GR-ESA-309	ESA-309	Évaluation de la menace et des risques de sécurité	Au plus tard trois (3) semaines avant la soumission de l'AE	Nécessaire pour l'AE
GR-ESA-310	ESA-310	Surveillance de la sécurité – Exemples de journaux	Au plus tard au début de la création de l'environnement de mise à l'essai	
GR-AQ-501	AQ-501	Rapport de vérification des exigences	Rapport complet pour acceptation finale au plus tard un (1) jour avant l'étape de mise en service	
GR-FOR-601	FOR-601	Manuels d'utilisation et aide-mémoire	Au plus tard deux (2) semaines avant la mise en service	
GR-FOR-602	FOR-602	Vidéos de formation	Au plus tard deux (2) semaines avant la mise en service	
GR-FOR-603	FOR-603	Séances de formation	Comme convenu pour chaque séance de formation	

ANNEXE 4 – DESCRIPTIONS D'ÉLÉMENTS DE DONNÉES (DED)

Une DED n'est applicable dans le cadre d'un EDT que si elle est demandée dans l'EDT principal et si elle est associée à un calendrier de livraison dans l'annexe 3 – *Liste des données essentielles au contrat (LDEC)*.

Description d'élément de données

La section qui suit décrit les divers blocs d'information des formulaires de description d'élément de données (DED) :

BLOC 1 – TITRE

Le titre de l'élément de données de la DED.

BLOC 2 – NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro de DED, qui comprend un numéro séquentiel de trois chiffres précédé d'un code d'abréviation, qui permet d'identifier la DED de manière unique.

BLOC 3 – DESCRIPTION

La description générale des exigences relatives au contenu des données.

BLOC 4 – IDENTIFICATION DE LA LDEC

Ce bloc indique le numéro d'identification de la liste des données essentielles au contrat.

BLOC 5 – BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)

Le bureau de première responsabilité chargé de l'examen, de l'acceptation et/ou de l'approbation des données.

BLOC 6 – APPLICATION DU GIDEP

Un « X » dans ce bloc indique que les données doivent être fournies par un organisme gouvernemental ou par l'entrepreneur au programme d'échange de données entre le gouvernement et l'industrie (GIDEP). Autrement, le bloc est vide.

BLOC 7 – APPLICATION/INTERDÉPENDANCE

Ce bloc fournit l'information détaillée sur l'application des données et les liens avec les autres DED ou documents.

BLOC 8 – SOURCE

Renvoi au contrat de la DED.

BLOC 9 – FORMULAIRES REQUIS

Ce bloc indique tous les formulaires associés à la DED.

BLOC 10 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES DONNÉES

Ce bloc indique les instructions pour préparer les données, y compris les exigences relatives au format et au contenu.

GP-001 Calendrier du projet

1. TITRE Calendrier du projet	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION GP-001	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Le calendrier du projet (CP) doit illustrer la séquence échelonnée des activités et des étapes nécessaires à la bonne réalisation du projet. Le calendrier du projet servira à coordonner les activités conjointes de l'entrepreneur et du MDN, à suivre l'état d'avancement des travaux, ainsi qu'à surveiller le rendement du projet.		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC GP-001	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de projet	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Pas de référence. 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.2.2. Le calendrier du projet doit comprendre un diagramme à barres (diagramme de Gantt) montrant les activités de travail en fonction du temps. 10.3 CONTENU 10.3.1. Éléments du calendrier du projet a. Le calendrier du projet doit inclure les éléments (activités et étapes) nécessaires à l'achèvement des travaux décrits dans l'EDT, y compris, mais sans s'y limiter : i. Activités et étapes liées aux travaux décrits dans l'énoncé des travaux; ii. Livrables indiqués dans l'EDT; iii. Éléments et hypothèses énumérés dans la présente DED au paragraphe 10.3.3; iv. Tout travail émergent approuvé. b. Le calendrier du projet doit comprendre des éléments basés sur des activités de travail distinctes; c. Chaque activité du calendrier du projet doit inclure les éléments suivants : i. numéro d'identification; ii. titre;		

- iii. organisation responsable (au minimum : « entrepreneur » ou « Canada »);
 - iv. durée prévue;
 - v. date de début prévue;
 - vi. date de fin prévue;
 - vii. durée réelle;
 - viii. date de début réelle;
 - ix. date de fin réelle.
- d. Chaque étape du calendrier du projet doit inclure les éléments suivants :
- i. numéro d'identification;
 - ii. titre;
 - iii. organisation responsable (au minimum : « entrepreneur » ou « Canada »);
 - iv. date prévue;
 - v. date réelle.

10.3.2. Exigences en matière de rapports sur le calendrier du projet

- a. Le calendrier du projet doit comporter les titres et les légendes appropriés qui définissent tous les symboles qui y sont utilisés;
- b. Le calendrier du projet doit indiquer clairement la date à laquelle les données ont été prises pour la mise à jour. Cette « date de mise à jour » est représentée par une ligne verticale située à l'endroit voulu de l'échelle de temps et étiquetée dans la légende;
- c. Le calendrier du projet doit indiquer clairement les hypothèses pertinentes liées au calendrier. Cela comprend la liste des demandes de changements intégrés, les décisions de conception importantes, la liste et la version de l'EDT applicable;
- d. Le calendrier du projet doit indiquer les dépendances entre les éléments (activité qui en précède une autre et activité qui en succède une autre);
- e. Le calendrier du projet doit clairement identifier les éléments (activités et étapes) sur le chemin critique⁴, y compris les liens entre les activités qui en précèdent une autre et celles qui en succèdent une autre sur le chemin critique;
- f. Les indications d'avancement et les retards ou avances par rapport aux échéances planifiées ou réelles doivent être clairement montrés en regard de l'échéancier de référence;
- g. Le calendrier du projet peut être soumis en plusieurs fichiers pour montrer clairement les sections ci-dessus, mais un calendrier consolidé du projet, décrivant l'ensemble des travaux restants pour déployer et configurer le logiciel de gestion des risques, en tant qu'activité intégrée, et présenté dans un seul fichier, doit également être fourni.

10.3.3. Activités, étapes et hypothèses principales

- a. Les activités, étapes et hypothèses suivantes (énumérées sans ordre particulier) doivent figurer au calendrier du projet :

⁴ Le chemin critique est la suite la plus longue d'activités à l'intérieur d'une tâche qui doit être terminée à temps pour que la tâche soit achevée à la date prévue. Une activité du chemin critique qui ne peut pas commencer avant que celle qui la précède soit terminée. Si elle est reportée d'une journée, le projet entier sera retardé d'une journée, à moins que l'activité suivante se termine une journée plus tôt que prévu.

	Titre	Type	Responsable	Commentaire
1	Livrable GR-JDT-VO01	Activité	Entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM, suffisamment à l'avance pour que le Canada puisse les examiner et que l'entrepreneur puisse faire les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.
2	Livrable GR-JDT-VO05B	Activité	Entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM, suffisamment à l'avance pour que le Canada puisse les examiner et que l'entrepreneur puisse faire les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.
3	Livrable GR-JDT-VS01	Activité	Entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM, suffisamment à l'avance pour que le Canada puisse les examiner et que l'entrepreneur puisse faire les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.
4	Livrable GR-JDT-VS02	Activité	Entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM, suffisamment à l'avance pour que le Canada puisse les examiner et que l'entrepreneur puisse faire les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.
5	Concept des opérations (CONOPS)	Activité	Canada et entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM. La durée prévue pour produire ce livrable est d'un (1) mois.
6	Rapport d'évaluation de la catégorisation de sécurité (RECS)	Activité	Canada	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM. La durée prévue pour produire ce livrable et en obtenir l'approbation est d'un (1) mois, ce qui devrait être fait un (1) mois avant la soumission de l'AEP.
7	Approbation du rapport d'évaluation de la catégorisation de sécurité (RECS) par le directeur général	Étape	Canada	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM. Le délai prévu est d'un (1) mois après l'achèvement du RECS (activité).
8	Questionnaire de contrôle de sécurité pour les contrôles de sécurité prioritaires	Activité	Canada et entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AEP et de la DDM. La durée prévue pour produire ce livrable est d'un (1) mois et demi.
9	Présentation des DDM	Étape	Canada	Présentation de documents à l'appui du processus de « demande de modification ».
10	Évaluation de la DDM	Activité	Canada	La durée prévue est de deux (2) mois.
11	Approbation de DDM	Étape	Canada	
12	Soumission de l'AEP	Étape	Canada	Soumission des documents et des preuves objectives de qualité nécessaires à l'équipe de sécurité informatique du MDN aux fins d'évaluation. Cette étape ne devrait pas avoir lieu avant que l'environnement de mise à l'essai soit prêt et que le projet soit prêt à passer à l'environnement de développement et de test.
13	Évaluation de l'AEP	Activité	Canada (Dir Secur GI)	La durée prévue est d'un (1) mois.
14	AEP	Étape	Canada	

15	Évaluation complète des contrôles de sécurité	Activité	Canada et entrepreneur	Requis avant la soumission de l'AE. La durée prévue pour produire ce livrable est de trois (3) mois.
16	Soumission de l'AE	Étape	Canada	Soumission des documents et des preuves objectives de qualité nécessaires à l'équipe de sécurité informatique du MDN aux fins d'évaluation.
17	Évaluation de l'AE	Activité	Canada (Dir Secur GI)	La durée prévue est d'un (1) mois.
18	AE	Étape	Canada	Nécessite une DDM approuvée au préalable.
19	Livrable GR-JDT-201	Activité	Entrepreneur	Nécessaire avant toute configuration de l'environnement infonuagique
20	Livrable GR-JDT-202	Activité	Entrepreneur	Nécessaire avant toute configuration de l'environnement infonuagique
21	Configuration (établissement de zones) de l'environnement de mise à l'essai	Activité	Canada (PIIND)	La durée prévue est de deux (2) semaines.
22	Configuration de l'environnement de mise à l'essai	Activité	Canada et entrepreneur	La durée prévue dépend de la complexité de l'architecture infonuagique proposée par l'entrepreneur (GR-JDT-201, GR-JDT-202).
23	Configuration (établissement de zones) de l'environnement de développement et d'essai	Activité	Canada (PIIND)	La durée prévue est de deux (2) semaines.
24	Configuration de l'environnement de développement et d'essai	Activité	Canada et entrepreneur	La durée prévue dépend de la complexité de l'architecture infonuagique proposée par l'entrepreneur (GR-JDT-201, GR-JDT-202).
25	Configuration (établissement de zones) de l'environnement de préproduction	Activité	Canada (PIIND)	La durée prévue est de deux (2) semaines. Il faut avoir rempli une AEP avant.
26	Configuration de l'environnement de préproduction	Activité	Canada et entrepreneur	La durée prévue dépend de la complexité de l'architecture infonuagique proposée par l'entrepreneur (GR-JDT-201, GR-JDT-202).
27	Configuration (établissement de zones) de l'environnement de production	Activité	Canada (PIIND)	La durée prévue est de deux (2) semaines.
28	Configuration de l'environnement de production	Activité	Canada et entrepreneur	La durée prévue dépend de la complexité de l'architecture infonuagique proposée par l'entrepreneur (GR-JDT-201, GR-JDT-202).
29	Utilisation des données de production dans l'environnement de préproduction et l'environnement de production	Étape	Canada	Nécessite l'approbation de l'AEP avant.
30	Essais et validation	Activité	Entrepreneur	
31	Acceptation par le Canada du rapport de vérification des exigences (GR-AQ-501) dûment rempli	Étape	Entrepreneur	
32	Mise en service	Étape	Entrepreneur	
33	Prestation de la formation initiale	Activité	Entrepreneur	

Activités requises pour que les entrepreneurs obtiennent un accès à privilège étendu à l'environnement infonuagique (accès au système dorsal). Remarque : Des comptes D365 et RED, ainsi que des postes de travail sur le RED sont nécessaires pour accéder au système dorsal.

	Titre	Type	Responsable	Commentaire
34	Obtention de la cote de sécurité	Activité	Entrepreneur	Niveau requis : SECRET.
35	Obtention de demandes de permis de visite (DPV)	Activité	Entrepreneur	La durée prévue est d'un (1) mois. Nécessite une cote de sécurité approuvée.
36	Obtention de comptes RED et Défense 365 (D365)	Activité	Canada	La durée prévue est de deux (2) semaines. Nécessite une DPV approuvée
37	Obtention d'un compte Azure à privilège étendu	Activité	Canada	La durée prévue est d'un (1) mois. Nécessite des comptes RED et D365.

GP-002 Demande de changement

1. TITRE Demande de changement		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION GP-002	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 La demande de changement doit expliquer en détail les répercussions sur les bases de référence du projet pour mettre en œuvre un changement proposé. La demande de changement sera utilisée pour prendre une décision officielle, assurer le suivi de la décision et modifier les bases de référence, au besoin.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC GP-002	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de projet	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Pas de référence. 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. La section d'identification de la demande de changement doit comprendre, à tout le moins, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. le numéro d'identification de la demande de changement; b. le titre de la demande de changement; c. l'énoncé du problème décrivant ce que le changement est censé résoudre. 10.3.2. La section d'analyse des options de la demande de changement doit comprendre, à tout le moins, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. la liste des options possibles qui ont été étudiées, y compris une brève description de chacune d'elle; b. la meilleure option recommandée, en fournissant la justification de son choix. 10.3.3. La section sur les répercussions de la demande de changement doit comprendre, à tout le moins, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. les répercussions sur la base de référence pour le calendrier du projet par rapport au dernier calendrier de projet approuvé, en particulier si le changement a une incidence sur le chemin critique et l'étape de « mise en service »; 			

- b. les répercussions sur la base de référence de la portée du projet par rapport aux exigences obligatoires et aux exigences souhaitables qui ont été précédemment acceptées comme faisant partie de la portée;
- c. les répercussions sur la base de référence des coûts du projet par rapport à l'estimation fournie dans la proposition et au montant actuel autorisé par l'autorisation de tâches;
- d. les risques ou possibilités supplémentaires liés au projet, ou les changements touchant les risques et possibilités existants liés au projet, qui découlent du changement.

10.3.4. La **section d'approbation** de la demande de changement doit comprendre, à tout le moins, les éléments suivants :

- a. la recommandation de l'entrepreneur d'apporter ou non le changement;
- b. le nom, le titre et la signature du membre qui a créé la demande de changement;
- c. le nom, le titre et la signature du gestionnaire de projets de l'entrepreneur;
- d. le nom, le titre et la signature du gestionnaire de projets du Canada.

Remarque : l'approbation d'une demande de changement qui comprendrait une modification de la base de référence des coûts ne signifie pas que l'entrepreneur est automatiquement autorisé à dépenser des fonds supplémentaires au-delà du montant indiqué dans l'autorisation de tâches. Toute demande de changement qui nécessiterait des modifications au contrat ou à l'autorisation de tâches doit être faite officiellement par l'autorité contractante. Une demande de changement approuvée servira de base pour demander les changements nécessaires au contrat ou à l'autorisation de tâches.

GP-004 Ordre du jour de la réunion

1. TITRE Ordre du jour de la réunion		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION GP-004	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 L'ordre du jour de la réunion sert à informer les intervenants des sujets qui seront abordés lors d'une prochaine réunion, afin qu'ils y soient préparés et que la réunion soit ainsi plus efficace.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC GP-004	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de projet	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Pas de référence. 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. L'ordre du jour de la réunion doit contenir, à tout le moins, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. Titre de la réunion; b. Date et heure de la réunion; c. Lieu de la réunion; d. Noms et rôles des participants attendus (obligatoire et facultatif); e. Points à couvrir pendant les réunions. 10.3.2. L'ordre du jour de la réunion doit être accompagné de toute documentation pertinente (comme le matériel de présentation), le cas échéant.			

GP-005 Compte rendu des discussions

1. TITRE Compte rendu des discussions		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION GP-005	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Le compte rendu de la discussion sert à saisir le compte rendu de la réunion et à identifier les mesures à prendre qui en découlent.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC GP-005	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de projet	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Pas de référence. 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. L'ordre du jour de la réunion doit contenir, à tout le moins, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. Titre de la réunion; b. Date et heure de la réunion; c. Lieu de la réunion; d. Noms et rôles des participants; e. Points à couvrir pendant les réunions. f. Compte rendu pertinent de la discussion pour chaque sujet; g. Mesures à prendre pour chaque sujet, avec un responsable et une date d'échéance assignés. 10.3.2. Le compte rendu de la discussion doit être accompagné de toute documentation pertinente (comme le matériel de présentation utilisé pendant la réunion), le cas échéant.			

LOG-101 Progiciel

<p>1. TITRE</p> <p>Progiciel</p>	<p>2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION</p> <p>LOG-101</p>	
<p>3. DESCRIPTION ET OBJET</p> <p>3.1 Le présent progiciel constitue l'élément central de la solution logicielle. Il s'agit de fichiers qui seront téléversés sur l'environnement d'un rayon d'informatique en nuage pour exécuter la solution logicielle. Ce progiciel fera partie intégrante du jeu de données techniques et sera soumis au contrôle de configuration.</p>		
<p>4. IDENTIFICATION DE LA LDEC</p> <p>LDEC LOG-101</p>	<p>5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)</p> <p>Gestionnaire de l'application – cycle de vie</p>	<p>6. APPLICATION DU GIDEP</p> <p>S. O.</p>
<p>7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE</p> <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>		
<p>8. SOURCE</p> <p>LDEC</p>	<p>9. FORMULAIRES APPLICABLES</p> <p>S. O.</p>	
<p>10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION</p> <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Pas de référence.</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>10.2.1 Le progiciel doit être livré par voie électronique pour que le Canada puisse le charger dans l'environnement d'un rayon d'informatique en nuage.</p> <p>10.2.2. Tous les documents associés à ce livrable doivent être préparés dans le format de l'entrepreneur et être conformes aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT.</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le progiciel doit contenir tous les fichiers requis qui peuvent être déployés dans un environnement infonuagique pour exécuter le logiciel de gestion des risques.</p>		

LOG-102 Scripts de déploiement et de configuration de logiciels

1. TITRE Scripts de déploiement et de configuration de logiciels	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION LOG-102	
3. DESCRIPTION ET OBJET <p>3.1 Ce progiciel de scripts de déploiement et de configuration doit contenir les fichiers nécessaires qui seront exécutés sur le rayon d'informatique en nuage pour charger, déployer et configurer la solution logicielle, y compris les bases de données connexes. Ce progiciel fera partie intégrante du jeu de données techniques et sera soumis au contrôle de configuration.</p>		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC LOG-102	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Pas de référence.</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>10.2.1 Le progiciel doit être livré par voie électronique pour que le Canada puisse le charger dans l'environnement d'un rayon d'informatique en nuage.</p> <p>10.2.2. Tous les documents associés à ce livrable doivent être préparés dans le format de l'entrepreneur et être conformes aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT.</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le progiciel doit contenir tous les scripts nécessaires pour charger, déployer et configurer entièrement la solution logicielle de gestion des risques et les bases de données connexes dans le rayon d'informatique en nuage.</p> <p>10.3.2. Le progiciel doit contenir les scripts nécessaires au déploiement de la solution en utilisant l'infrastructure en tant que code.</p> <p>10.3.3. Le progiciel doit être accompagné d'instructions sur la façon d'exécuter les différents scripts.</p>		

LOG-103 Licence logicielle

1. TITRE Licence logicielle		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION LOG-103	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 L'objectif du présent livrable est de saisir les renseignements nécessaires relatifs à l'acquisition de licences logicielles liées à l'acquisition, à l'exploitation et à l'entretien continu du logiciel de gestion des risques.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC LOG-103	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie		6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Pas de référence. 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. La section de description de la licence doit comprendre, à tout le moins, les éléments suivants : a. Titre de la licence; b. Logiciel, produit ou services associés à la licence; c. Entreprise responsable de l'octroi et du renouvellement (le cas échéant) de la licence; d. Description de la licence, y compris son applicabilité et ses avantages; e. Toute restriction associée à la licence (comme le nombre d'utilisateurs); f. Période de validité de la licence; g. Coût total pour le Canada de la licence pour la période de validité. 10.3.2. La section des instructions relatives à la licence doit comprendre, à tout le moins, les éléments suivants : a. Instructions détaillées sur la manière d'appliquer la licence au logiciel; b. Instructions détaillées sur la manière d'échanger la licence entre utilisateurs, le cas échéant (si la licence est octroyée par utilisateur). 10.3.3. Le présent livrable doit comprendre toutes les informations ou instructions supplémentaires pertinentes pour l'utilisation de la licence par le Canada.			

JDT-201 Vue de l'architecture du MDN

1. TITRE Vue de l'architecture du MDN		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION JDT-201	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Toutes les vues d'architecture du MDN doivent être développées conformément aux spécifications de la référence [A]. Ces documents feront partie de la base de référence de la configuration.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC JDT-201	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Référence [A] : Cadre d'architecture du MDN et des FC – Volume 2 : Vues principales et secondaires du MDN/des FC 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le contenu de ce livrable, ainsi que des exemples, est détaillé dans la Référence [A].			

JDT-202 – Schéma d'architecture infonuagique

1. TITRE Schéma d'architecture infonuagique	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION JDT-202	
3. DESCRIPTION ET OBJET <p>3.1 Ce document doit expliquer en détail l'architecture infonuagique requise pour héberger et prendre en charge la solution logicielle, y compris la dénomination de chaque ressource virtuelle. Ce diagramme sera utilisé par l'administrateur du système infonuagique pour bâtir et configurer l'environnement infonuagique afin de prendre en charge la solution logicielle. Il fera également partie intégrante du jeu de données techniques qui sera soumis au contrôle de configuration.</p>		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC JDT-202	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Administrateur de système infonuagique	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Référence [B] : NGI 6002-1-1, Conventions d'appellation de système opérationnel de réseau</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT.</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le schéma d'architecture infonuagique doit décrire l'architecture infonuagique complète requise pour héberger et prendre en charge la solution logicielle de gestion des risques, y compris les bases de données et l'interface d'autres systèmes et composants.</p> <p>10.3.2. À tout le moins, chaque composant énuméré dans le document JDT-202 doit figurer au schéma d'architecture infonuagique.</p> <p>10.3.3. Ce livrable doit démontrer les différentes zones du réseau.</p> <p>10.3.4. La sélection des zones du réseau, ainsi que l'emplacement de ses composants, doit être conforme aux références [D] et [E].</p> <p>10.3.5. Ce livrable doit être basé sur les composants infonuagiques Microsoft Azure et, à ce titre, utiliser les icônes Microsoft Azure pour représenter ceux-ci.</p> <p>10.3.6. La dénomination de chaque composant infonuagique doit être conforme à la référence [B].</p>		

JDT-203 Liste des ressources infonuagiques

1. TITRE Liste des ressources infonuagiques	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION JDT-203	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit expliquer en détail chaque ressource infonuagique indiquée dans le document JDT-201 qui est requise pour héberger et prendre en charge la solution logicielle, y compris la dénomination de chaque ressource virtuelle. Cette liste sera utilisée par l'administrateur du système infonuagique pour bâtir et configurer l'environnement infonuagique afin de prendre en charge la solution logicielle. Il fera également partie intégrante du jeu de données techniques qui sera soumis au contrôle de configuration.		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC JDT-203	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Administrateur de système infonuagique	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Référence [B] : NGI 6002-1-1, Conventions d'appellation de système opérationnel de réseau 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. La liste des ressources infonuagiques doit comprendre la liste complète des ressources virtuelles nécessaires pour héberger et prendre en charge la solution logicielle de gestion des risques, y compris les bases de données. 10.3.2. Ce livrable doit être basé sur les composants infonuagiques Microsoft Azure et, à ce titre, utiliser les noms de ressources Microsoft Azure. 10.3.3. La dénomination de chaque composant infonuagique doit être conforme à la référence [B]. 10.3.4. Pour chaque ressource virtuelle, il faut, à tout le moins, fournir les éléments suivants : a. Dénomination du composant, conformément à la référence [B]; b. Nom et type de la ressource virtuelle Microsoft Azure; c. Spécifications minimales requises pour la ressource virtuelle (par exemple : le nombre de cœurs et la quantité de mémoire vive); d. Brève description de son objectif à l'appui du logiciel de gestion des risques; e. Utilisation mensuelle et annuelle prévue;		

f. Estimation des coûts mensuels et annuels en fonction de l'utilisation prévue.

10.3.5. Lorsque le Canada a intérêt à utiliser des instances réservées pour réduire les coûts d'exploitation, cela doit être indiqué et le prix total d'achat de l'instance réservée doit être indiqué, en plus de l'estimation des coûts mensuels et annuels.

10.3.6. Le livrable doit inclure un résumé total des coûts mensuels et annuels estimés pour les ressources énumérées.

JDT-204 Spécifications de l'interface de programmation d'applications (API)

1. TITRE Spécifications de l'interface de programmation d'applications (API)	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION JDT-204	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit expliquer en détail le protocole de sorte que le MDN puisse utiliser l'interface de programmation d'applications (API) pour interconnecter la solution logicielle avec d'autres solutions.		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC JDT-204	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Aucune 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le livrable doit décrire le protocole de l'API utilisé pour interagir avec le logiciel de gestion des risques. 10.3.2. Le livrable doit inclure les détails sur les exigences de connectivité afin qu'un logiciel externe puisse se connecter au logiciel de gestion des risques et exécuter les fonctions disponibles au moyen de l'API. 10.3.3. Le livrable doit expliquer en détail les protocoles de sécurité mis en place pour limiter l'accès à l'API uniquement aux applications externes approuvées. 10.3.4. Le livrable doit comprendre, pour chaque fonction disponible par l'entremise de l'API, les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> a. Nom de la fonction; b. Spécifications sur la façon d'utiliser l'API pour exécuter la fonction; c. Exemple de code où la fonction est utilisée. 		

ESA-301 Architecture de sécurité préliminaire

1. TITRE Architecture de sécurité de haut niveau	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ESA-301	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit indiquer l'architecture de sécurité préliminaire (de haut niveau) de la solution. Ce document est requis pour l'AEP dans le cadre du processus d'ESA.		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC ESA-301	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Officier de la sécurité des systèmes d'information	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Références [C] ITSG-33, [D] ITSG-22, [E] ITSG-38 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le livrable doit comprendre une description des vues opérationnelles et systèmes requises pour l'AEP. 10.3.2. Le livrable doit inclure des détails sur la façon dont l'établissement de zones informatiques sera conforme aux références [D] et [E]. 10.3.3. Les livrables doivent inclure les détails sur les dispositifs/services de protection des limites prévus. 10.3.4. Le livrable doit inclure les détails sur la manière dont l'application entend contrôler les flux d'information des utilisateurs et des données au sein du système et entre les systèmes interconnectés. Sans s'y limiter, cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> a. D'empêcher les marchandises contrôlées d'être transmises en clair sur Internet; b. De bloquer le trafic extérieur qui prétend provenir de l'organisation; c. De restreindre les demandes Web sur Internet qui ne proviennent pas du serveur mandataire Web interne; d. De limiter les transferts d'informations entre organisations en fonction des structures et du contenu des données. 		

ESA-302 Architecture de sécurité détaillée

1. TITRE Architecture de sécurité détaillée	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ESA-302	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit indiquer l'architecture de sécurité détaillée de la solution. Ce document est requis pour l'AE dans le cadre du processus d'ESA.		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC ESA-302	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Officier de la sécurité des systèmes d'information	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Références [C] ITSG-33, [D] ITSG-22, [E] ITSG-38 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.5. Le livrable doit comprendre une description des vues opérationnelles et systèmes requises pour l'AE. 10.3.6. Le livrable doit inclure des détails sur la façon dont l'établissement de zones informatiques sera conforme aux références [D] et [E]. 10.3.7. Les livrables doivent inclure les détails sur les dispositifs/services de protection des limites prévus. 10.3.8. Le livrable doit inclure les détails sur la manière dont l'application entend contrôler les flux d'information des utilisateurs et des données au sein du système et entre les systèmes interconnectés. Sans s'y limiter, cela comprend : a. D'empêcher les marchandises contrôlées d'être transmises en clair sur Internet; b. De bloquer le trafic extérieur qui prétend provenir de l'organisation; c. De restreindre les demandes Web sur Internet qui ne proviennent pas du serveur mandataire Web interne; d. De limiter les transferts d'informations entre organisations en fonction des structures et du contenu des données; e. De détecter et prévenir l'exfiltration non autorisée d'informations;		

- f. D'utiliser le contrôle d'accès en fonction du rôle ou le contrôle d'accès en fonction de l'autorisation (pour obtenir un accès qui suit le principe du privilège minimal basé sur le besoin de savoir).

10.3.9. Le livrable doit inclure les détails relatifs à la gestion des vulnérabilités.

10.3.10. Le livrable doit inclure les détails relatifs à la gestion des identités et des accès (y compris l'authentification à facteurs multiples, le cas échéant).

10.3.11. Le livrable doit inclure les détails relatifs à la journalisation (types de journaux, collecte et surveillance des journaux).

10.3.12. Le livrable doit inclure les détails relatifs à la détection d'incident et à l'intervention en cas d'incident.

10.3.13. Le livrable doit inclure les détails relatifs à la prévention des pertes de données.

10.3.14. Le livrable doit inclure les détails sur l'intégrité des données et des applications qui sera assurée dans la solution.

10.3.15. Le livrable doit inclure les détails sur la façon dont le chiffrement sera appliqué aux données au repos, en transit et en cours de traitement.

ESA-303 Concept des opérations de sécurité

1. TITRE Concept d'opération		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ESA-303	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit fournir un résumé sur l'application destinée à être exploitée du point de vue de la sécurité de l'information. Ce document est requis pour l'AEP et l'AE dans le cadre du processus d'ESA.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC ESA-303	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Officier de la sécurité des systèmes d'information	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Référence [C] ITSG-33 10.2 FORMAT Le Canada fournira le modèle de ce livrable. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le produit livrable doit comprendre, à tout le moins, les sections suivantes : a. Introduction; b. Résumé du rapport de catégorisation de sécurité (à fournir par le Canada); c. Rôles et responsabilités (à fournir par le Canada); d. Description du système, qui comprend : i. Vues opérationnelles; ii. Vues systèmes; iii. Description du serveur. e. Description de la sécurité de base prioritaire, qui comprend : i. Gestion de la vulnérabilité; ii. Gestion de l'identité et de l'accès; iii. Journalisation; iv. Détection d'incident et intervention en cas d'incident; v. Prévention de la perte de données;			

vi. Exigences relatives à l'établissement de zones.

ESA-304 Plan de mise en œuvre des contrôles de sécurité

<p>1. TITRE</p> <p>Plan de mise en œuvre des contrôles de sécurité</p>	<p>2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION</p> <p>ESA-304</p>	
<p>3. DESCRIPTION ET OBJET</p> <p>3.1 Ce document doit expliquer en détail le plan de mise en œuvre des contrôles de sécurité identifiés. Ce document est requis dans le cadre du processus d'ESA.</p>		
<p>4. IDENTIFICATION DE LA LDEC</p> <p>LDEC ESA-304</p>	<p>5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)</p> <p>Officier de la sécurité des systèmes d'information</p>	<p>6. APPLICATION DU GIDEP</p> <p>S. O.</p>
<p>7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE</p> <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>		
<p>8. SOURCE</p> <p>LDEC</p>	<p>9. FORMULAIRES APPLICABLES</p> <p>S. O.</p>	
<p>10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION</p> <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Référence [C] ITSG-33</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT.</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le livrable doit énumérer les contrôles de sécurité identifiés et inclure une description de la manière dont ils seront mis en œuvre dans la solution qui en découle, et à quel moment.</p>		

ESA-305 Questionnaire de contrôle de sécurité pour les contrôles de sécurité prioritaires

<p>1. TITRE</p> <p>Questionnaire de contrôle de sécurité pour les contrôles de sécurité prioritaires</p>		<p>2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION</p> <p>ESA-305</p>	
<p>3. DESCRIPTION ET OBJET</p> <p>3.1 Ce document doit expliquer en détail la mise en œuvre prévue pour un ensemble sélectionné de contrôles de sécurité prioritaires à l'appui de l'AEP dans le cadre du processus d'ESA.</p>			
<p>4. IDENTIFICATION DE LA LDEC</p> <p>LDEC ESA-305</p>	<p>5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)</p> <p>Officier de la sécurité des systèmes d'information</p>	<p>6. APPLICATION DU GIDEP</p> <p>S. O.</p>	
<p>7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE</p> <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>			
<p>8. SOURCE</p> <p>LDEC</p>		<p>9. FORMULAIRES APPLICABLES</p> <p>S. O.</p>	
<p>10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION</p> <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Référence [C] ITSG-33</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>Le Canada fournira le modèle de ce livrable (disponible sur l'intranet du MDN).</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le livrable doit comprendre les preuves pertinentes à fournir, comme indiqué dans le document modèle.</p>			

ESA-306 Plan d'essai et d'évaluation de la sécurité

<p>1. TITRE</p> <p>Plan d'essai et d'évaluation de la sécurité</p>	<p>2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION</p> <p>ESA-306</p>	
<p>3. DESCRIPTION ET OBJET</p> <p>3.1 Ce document doit expliquer en détail le plan d'essai et d'évaluation pour les contrôles de sécurité identifiés. Ce document est nécessaire dans le cadre du processus d'ESA.</p>		
<p>4. IDENTIFICATION DE LA LDEC</p> <p>LDEC ESA-306</p>	<p>5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)</p> <p>Officier de la sécurité des systèmes d'information</p>	<p>6. APPLICATION DU GIDEP</p> <p>S. O.</p>
<p>7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE</p> <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>		
<p>8. SOURCE</p> <p>LDEC</p>	<p>9. FORMULAIRES APPLICABLES</p> <p>S. O.</p>	
<p>10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION</p> <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Aucune</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT.</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le livrable doit décrire comment la conformité à chaque contrôle de sécurité identifié doit être testée et quels sont les résultats attendus.</p>		

ESA-307 Rapport d'essai et d'évaluation de la sécurité

1. TITRE Rapport d'essai et d'évaluation de la sécurité		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ESA-307	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit expliquer en détail le résultat, en fonction du plan d'essai et d'évaluation, pour les contrôles de sécurité identifiés. Ce document est requis pour l'AE dans le cadre du processus d'ESA.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC ESA-307	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Officier de la sécurité des systèmes d'information	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Aucune 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le livrable doit consigner les résultats des tests de conformité et des évaluations, tels que définis dans le plan d'essai et d'évaluation de sécurité. 10.3.2. Au besoin, il faut ajouter la preuve objective de la qualité des résultats des tests en pièce jointe au livrable.			

ESA-308 Matrice de traçabilité des risques de sécurité

1. TITRE Matrice de traçabilité des risques de sécurité		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ESA-308	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit expliquer en détail la mise en œuvre finale des contrôles de sécurité. Ce document est requis pour l'AE dans le cadre du processus d'ESA.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC ESA-308	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Officier de la sécurité des systèmes d'information	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Aucune 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le livrable doit énumérer les contrôles de sécurité qui ont été mis en œuvre en indiquant les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. Code d'identification et titre du contrôle de sécurité; b. Preuve objective de qualité. 10.3.2. Le livrable doit énumérer les contrôles de sécurité qui n'ont pas été mis en œuvre en indiquant les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> a. Code d'identification et titre du contrôle de sécurité; b. Justification expliquant pourquoi il a été adapté, ou phase de mise en œuvre prévue ou date cible. 			

ESA-309 Évaluation de la menace et des risques de sécurité

1. TITRE Évaluation de la menace et des risques de sécurité		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION ESA-309	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit évaluer le risque résiduel de sécurité en fonction de la mise en œuvre de l'architecture de sécurité et des contrôles de sécurité. Ce document servira à informer le responsable de la sécurité des TI du MDN sur le risque résiduel, qui sera finalement présenté à l'autorité opérationnelle aux fins d'acceptation. Ce document est requis pour l'AE dans le cadre du processus d'ESA.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC ESA-309	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Officier de la sécurité des systèmes d'information	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.	
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Ordonnances et directives de sécurité de la Défense nationale (ODSDN) 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Le livrable doit comprendre un rapport sommaire des résultats de l'évaluation des préjudices. 10.3.2. Le livrable doit comprendre, pour chaque élément de risque, ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> a. Une brève description; b. Les niveaux de préjudices attendus en ce qui touche la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité (probabilité, incidence et indice de risque découlant pour chaque niveau); c. Les motifs de l'attribution des niveaux de préjudice. 10.3.3. L'évaluation des risques de sécurité doit être effectuée conformément aux chapitres 3 (Gestion des risques liés à la sécurité) et 7 (Sécurité de l'information) des ODSDN. 10.3.4. L'évaluation des risques de sécurité doit utiliser la méthodologie harmonisée d'évaluation des menaces et des risques ⁵ (TRA-1), élaborée par le Centre canadien pour la cybersécurité.			

⁵ <https://cyber.gc.ca/fr/orientation/methodologie-harmonisee-demr-tra-1>

ESA-310 Surveillance de la sécurité – Exemples de journaux

<p>1. TITRE</p> <p>Surveillance de la sécurité – Exemples de journaux</p>	<p>2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION</p> <p>ESA-310</p>	
<p>3. DESCRIPTION ET OBJET</p> <p>3.1 Ce livrable doit fournir des exemples concrets de journaux d'application qui seront générés, avec des explications sur ce qui serait ou ne serait pas normal, de sorte que l'équipe de surveillance de la sécurité puisse établir un ensemble de règles appropriées.</p>		
<p>4. IDENTIFICATION DE LA LDEC</p> <p>LDEC ESA-310</p>	<p>5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR)</p> <p>Officier de la sécurité des systèmes d'information</p>	<p>6. APPLICATION DU GIDEP</p> <p>S. O.</p>
<p>7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE</p> <p>7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.</p>		
<p>8. SOURCE</p> <p>LDEC</p>	<p>9. FORMULAIRES APPLICABLES</p> <p>S. O.</p>	
<p>10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION</p> <p>10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</p> <p>Aucune</p> <p>10.2 FORMAT</p> <p>Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT.</p> <p>10.3 CONTENU</p> <p>10.3.1. Le livrable doit inclure des exemples de journaux pour chaque élément de journal d'application sélectionné.</p> <p>10.3.2. Pour chaque élément, des exemples et des explications doivent être fournis pour définir ce qui est considéré comme étant un événement normal, et ce qui constituerait un incident de sécurité.</p>		

AQ-501 Rapport de vérification des exigences

1. TITRE Rapport de vérification des exigences	2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION AQ-501	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ce document doit expliquer en détail l'architecture infonuagique requise pour héberger et prendre en charge la solution logicielle, y compris la dénomination de chaque ressource virtuelle. Ce diagramme sera utilisé par l'administrateur du système infonuagique pour bâtir et configurer l'environnement infonuagique afin de prendre en charge la solution logicielle. Il fera également partie intégrante du jeu de données techniques qui sera soumis au contrôle de configuration.		
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC AQ-501	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de projet	6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.		
8. SOURCE LDEC	9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Annexe 2 – Spécifications des exigences logicielles 10.2 FORMAT Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.3 CONTENU 10.3.1. Pour chaque exigence énumérée dans les spécifications des exigences logicielles à l'annexe 2, il faut, à tout le moins, fournir les éléments suivants : a. Numéro de l'exigence; b. Exigence; c. Le type d'exigence comme suit : i. Obligatoire; ii. Souhaitable, incluse dans la portée; iii. Souhaitable, non incluse dans la portée; iv. Énoncé ou en-tête (ce n'est pas une exigence). d. Plan pour vérifier l'exigence; e. État de vérification des exigences comme suit : i. Non vérifiée;		

ii. Vérifiée – Incorrecte;

iii. Vérifiée – Correcte;

iv. Exemption.

f. Date à laquelle le Canada a vérifié cette exigence;

g. Nom du membre (au Canada) qui a vérifié l'exigence;

h. Commentaires supplémentaires (tels que la raison pour laquelle l'exigence vérifiée est incorrecte, ou qu'elle a fait l'objet d'une exemption).

10.3.2. Le livrable doit inclure une section d'approbation finale avec les éléments suivants :

a. Le nom, la dénomination et la signature du gestionnaire de projet de l'entrepreneur confirmant que toutes les exigences ont été vérifiées et qu'elles sont correctes, ou qu'elles ont fait l'objet d'une exemption;

b. Le nom, la dénomination et la signature du gestionnaire de projet du Canada confirmant que toutes les exigences ont été vérifiées et qu'elles sont correctes, ou qu'elles ont fait l'objet d'une exemption, et acceptant ainsi le livrable.

FOR-601 Manuels d'utilisation et aide-mémoire

1. TITRE Manuels d'utilisation et aide-mémoire		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION FOR-601							
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ces livrables constitueront les principales références pour la formation et l'utilisation des logiciels, tant pour les administrateurs que pour les utilisateurs finaux.									
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC FOR-601	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie		6. APPLICATION DU GIDEP S. O.						
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.									
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.							
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Annexe 2 – Spécifications des exigences logicielles 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.2.2. Tous les manuels d'utilisation et les aide-mémoire doivent être bilingues. Pour ce faire, il est possible de fournir un exemplaire qui contient le même contenu en français et en anglais, ou deux exemplaires (un en français et un en anglais). 10.2.3. La version PDF de tous les manuels d'utilisation et aide-mémoire doit être conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0) ⁶ . La vérification de la conformité peut être effectuée à l'aide d'un vérificateur d'accessibilité des PDF gratuit ⁷ . 10.3 CONTENU 10.3.3. À tout le moins, les renseignements suivants doivent être fournis :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Élément</th> <th>Public cible</th> <th>Description du contenu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Manuel technique</td> <td>Gestionnaire d'applications de cycle de vie, administrateur de système fonuagique</td> <td>Il doit décrire les différents modules et composants de la solution logicielle de gestion des risques, ainsi que les composants nécessaires pour héberger et prendre en charge la solution logicielle (comme les bases de données et autres interfaces). Ce manuel peut être appuyé par des schémas et autres documents produits et livrés dans le cadre du projet,</td> </tr> </tbody> </table>				Élément	Public cible	Description du contenu	Manuel technique	Gestionnaire d'applications de cycle de vie, administrateur de système fonuagique	Il doit décrire les différents modules et composants de la solution logicielle de gestion des risques, ainsi que les composants nécessaires pour héberger et prendre en charge la solution logicielle (comme les bases de données et autres interfaces). Ce manuel peut être appuyé par des schémas et autres documents produits et livrés dans le cadre du projet,
Élément	Public cible	Description du contenu							
Manuel technique	Gestionnaire d'applications de cycle de vie, administrateur de système fonuagique	Il doit décrire les différents modules et composants de la solution logicielle de gestion des risques, ainsi que les composants nécessaires pour héberger et prendre en charge la solution logicielle (comme les bases de données et autres interfaces). Ce manuel peut être appuyé par des schémas et autres documents produits et livrés dans le cadre du projet,							

⁶Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0) (anglais seulement) :

<https://www.w3.org/TR/WCAG20/>

⁷Vérificateur d'accessibilité des PDF gratuit (anglais seulement) <https://www.access-for-all.ch/en/pdf-accessibility-checker.html>

		et leur servir de référence. L'objectif du manuel technique est de permettre à l'équipe de soutien numérique d'examiner les problèmes, de redéployer le logiciel au besoin, d'installer les mises à jour et d'intégrer la solution logicielle à d'autres applications.
Manuel administratif	Utilisateurs administratifs	Il doit inclure des fonctions administratives clés telles que la gestion du contrôle d'accès en fonction du rôle et d'autres fonctions à privilèges élevés dans le logiciel de gestion des risques. L'objectif du manuel administratif est de permettre aux utilisateurs administratifs d'exécuter leurs fonctions à privilèges élevés.
Aide-mémoire sur les risques et les possibilités	Utilisateurs finaux	Un aide-mémoire pour chaque type de risque, de possibilité, de notification et d'avis. Chaque aide-mémoire doit inclure les principales normes de référence et directives du MDN associées au type de risque et de possibilité, décrire chaque champ et les choix connexes, et décrire le cycle de vie (état) du risque et de la possibilité. Ces aide-mémoire visent à servir de référence rapide aux utilisateurs finaux lorsqu'ils remplissent un nouvel élément de risque ou de possibilité, ou lorsqu'ils modifient un élément existant.

FOR-602 Vidéos de formation

1. TITRE Vidéos de formation		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION FOR-602	
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ces livrables constitueront les principales références pour la formation et l'utilisation des logiciels, tant pour les administrateurs que pour les utilisateurs finaux.			
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC FOR-602	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie		6. APPLICATION DU GIDEP S. O.
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.			
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.	
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Annexe 2 – Spécifications des exigences logicielles 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.2.2. Toutes les vidéos de formation doivent être bilingues. Pour ce faire, il faut fournir deux exemplaires de la vidéo de formation (une en français et une en anglais). 10.2.3. Toutes les vidéos de formation doivent être conformes aux WCAG 2.0 ⁸ , niveau AA. Plus précisément, cela signifie qu'elles doivent être sous-titrées. 10.3 CONTENU 10.3.4. À tout le moins, les renseignements suivants doivent être fournis :			
Élément	Public cible	Description du contenu	
Introduction au logiciel de gestion des risques	Tous les utilisateurs finaux	Il doit fournir ce qui suit : <ol style="list-style-type: none"> Aperçu des principales capacités et caractéristiques du logiciel de gestion des risques; Identification et accès <ol style="list-style-type: none"> Démonstration de l'accès à l'application de gestion des risques; Aperçu des principaux rôles d'utilisateur et des restrictions qui leur sont associées; 	

⁸Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0) (anglais seulement) : <https://www.w3.org/TR/WCAG20/>

		<p>Registre des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> d. Démonstration de la façon d'accéder au registre et d'y effectuer des recherches; e. Démonstration de la façon d'extraire des données du registre; f. Démonstration de la façon d'enregistrer des paramètres de recherche dans le registre; <p>Projets et programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> g. Démonstration de la façon de créer un projet ou un programme; <p>Risques et possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> h. Aperçu des différents types de risques et de possibilités, et de leur objectif; i. Démonstration de la façon de créer un élément de risque et de possibilité; j. Démonstration de la façon de créer et de gérer les mesures à prendre associées aux éléments de risque et de possibilité; k. Aperçu du cycle de vie d'un élément de risque et de possibilité (y compris les différents statuts); <p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> l. Aperçu de la sécurité au-delà du logiciel de gestion des risques, en particulier de la manière dont elle garantit la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données générées et stockées par le logiciel de gestion des risques; <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> m. Démonstration d'autres capacités qui profiteraient à l'utilisateur final adoptant et utilisant le logiciel de gestion des risques.
<p>Gestion des éléments de risque pour la navigabilité</p>	<p>Utilisateurs finaux de la Force aérienne</p>	<p>Il doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Aperçu des différents types de risques et de notifications pour la navigabilité, et de leur objectif; b. Démonstration de la façon de créer des éléments de danger, de risque et de notification en ce qui concerne la navigabilité.

FOR-603 Séances de formation

1. TITRE Séances de formation		2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION FOR-603										
3. DESCRIPTION ET OBJET 3.1 Ces livrables constitueront les principales références pour la formation et l'utilisation des logiciels, tant pour les administrateurs que pour les utilisateurs finaux.												
4. IDENTIFICATION DE LA LDEC LDEC FOR-603	5. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ (BPR) Gestionnaire de l'application – cycle de vie		6. APPLICATION DU GIDEP S. O.									
7. APPLICATION/INTERDÉPENDANCE 7.1 La présente DED énonce le format, le contenu et les instructions pour la préparation.												
8. SOURCE LDEC		9. FORMULAIRES APPLICABLES S. O.										
10. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION 10.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE Annexe 2 – Spécifications des exigences logicielles 10.2 FORMAT 10.2.1 Ce livrable doit être préparé dans le format de l'entrepreneur et être conforme aux exigences citées dans la section « Conformité des documents à livrer » de l'EDT. 10.2.2. Le lieu de prestation des séances de formation sera déterminé par le Canada et l'entrepreneur. Il peut s'agir d'un mélange de séances en classe et en ligne au moyen de Microsoft Teams. 10.2.3. Le contractant peut proposer le nombre (la fréquence) des sessions de formation sur la base d'un nombre maximum de participants par session. 10.2.4. L'horaire des séances de formation doit être accepté par l'entrepreneur et le Canada. 10.3 CONTENU 10.3.1. À tout le moins, les séances de formation suivantes doivent être fournies :												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Séance</th> <th>Public cible</th> <th>Description du contenu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Séance de formation administrative</td> <td>Utilisateurs administratifs</td> <td>La séance de formation administrative doit compléter le manuel administratif et fournir une formation initiale aux utilisateurs administratifs sur la façon d'exécuter les fonctions nécessitant des privilèges élevés. Estimation du nombre total de participants : 20</td> </tr> <tr> <td>Séance de formation pour les utilisateurs finaux de la Marine</td> <td>Utilisateurs finaux de la Marine</td> <td>La séance de formation des utilisateurs finaux doit compléter la vidéo d'introduction et fournir une formation initiale aux différents utilisateurs finaux de la Marine. Estimation du nombre total de participants : 100</td> </tr> </tbody> </table>				Séance	Public cible	Description du contenu	Séance de formation administrative	Utilisateurs administratifs	La séance de formation administrative doit compléter le manuel administratif et fournir une formation initiale aux utilisateurs administratifs sur la façon d'exécuter les fonctions nécessitant des privilèges élevés. Estimation du nombre total de participants : 20	Séance de formation pour les utilisateurs finaux de la Marine	Utilisateurs finaux de la Marine	La séance de formation des utilisateurs finaux doit compléter la vidéo d'introduction et fournir une formation initiale aux différents utilisateurs finaux de la Marine. Estimation du nombre total de participants : 100
Séance	Public cible	Description du contenu										
Séance de formation administrative	Utilisateurs administratifs	La séance de formation administrative doit compléter le manuel administratif et fournir une formation initiale aux utilisateurs administratifs sur la façon d'exécuter les fonctions nécessitant des privilèges élevés. Estimation du nombre total de participants : 20										
Séance de formation pour les utilisateurs finaux de la Marine	Utilisateurs finaux de la Marine	La séance de formation des utilisateurs finaux doit compléter la vidéo d'introduction et fournir une formation initiale aux différents utilisateurs finaux de la Marine. Estimation du nombre total de participants : 100										

Séance de formation pour les utilisateurs finaux de la Force aérienne	Utilisateurs finaux de la Force aérienne	La séance de formation des utilisateurs finaux doit compléter la vidéo d'introduction et fournir une formation initiale aux différents utilisateurs finaux de la Force aérienne. Estimation du nombre total de participants : 200
---	--	--